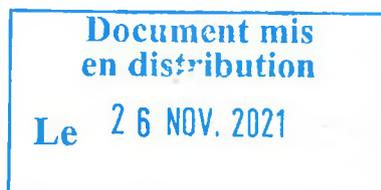


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

N° 186 - 2021

Papeete, le 26 NOV. 2021



RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Antonio PEREZ et Luc FAATAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 8954/PR du 12 novembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

En 2021, la Polynésie française compte onze comptes d'affectation spéciale (CAS) :

- le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) ;
- le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) ;
- le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) ;
- le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) ;
- le fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) ;
- le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) ;
- le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) ;
- le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE) ;
- le fonds pour la promotion de l'expression artistique ;
- le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) ;
- le fonds intergénérationnel en faveur de la protection de l'environnement.

Les inscriptions budgétaires pour l'année 2022 concernent neuf CAS.

Suivant la présentation déterminée dans la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française, le projet de délibération est composé de deux parties :

- une première partie relative aux conditions générales de l'équilibre réel des comptes (*article 1^{er}*) ;
- une seconde partie afférant aux moyens alloués aux services et aux dispositions diverses (*articles 2 à 8*).

1 – Le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

Régi par les dispositions de la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée, ce fonds permet de lisser les fluctuations des cours des produits pétroliers et d'assurer un prix stable des hydrocarbures aux consommateurs et aux professionnels.

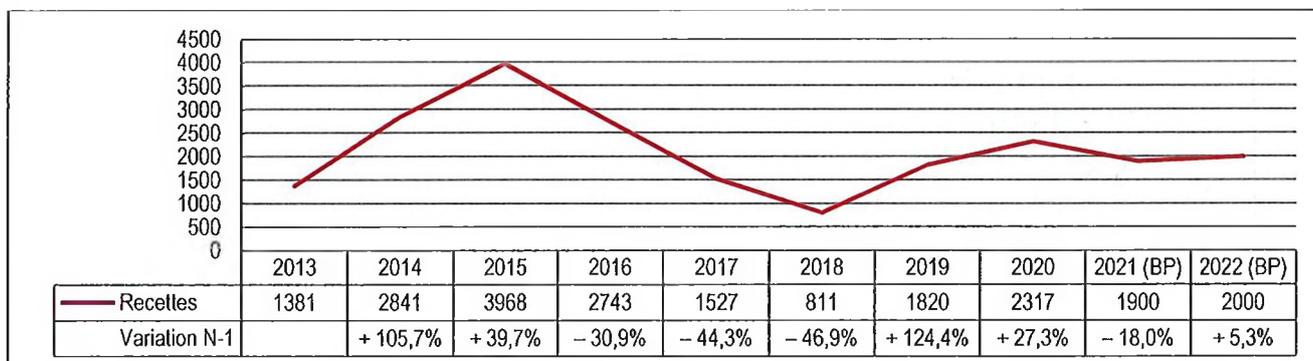
Les recettes de ce fonds proviennent :

- de l'écart de prix (*ou montant de stabilisation*) positif entre les prix de vente des hydrocarbures et de gaz arrêtés par le Conseil des Ministres et leur coût de revient (*taxes incluses*),
- et de la taxe sur les équipements électriques importés (TEEI).

L'évolution des recettes du fonds au cours des derniers exercices, en millions de francs CFP, est la suivante :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TEEI	160	168	186	196	292	200	131	200
Recettes de régulation	2 583	1 359	625	1 624	2025	1700	764	1800
TOTAL	2 743	1 527	811	1 820	2317	1900	895	2000

* Réalisation au 31/10/2021



Graphique n° 1 : Évolution des recettes du FRPH sur la période 2013-2022

Les dépenses du fonds résultent du caractère négatif de l'écart de prix (*ou stabilisation*). Elles sont encadrées par les montants de stabilisation plafonds par types de carburants, ce qui permet dans le cas où les cours des hydrocarbures connaissent des hausses, de ne pas grever outre mesure les dépenses du fonds.

Pour 2022, il est proposé de fixer l'inscription budgétaire des recettes de régulation à 1,800 milliard F CFP, et celle de la TEEI à 200 millions F CFP.

Le prélèvement sur les réserves du fonds qui sont estimées en fin d'exercice 2021 aux alentours de 3 milliards F CFP, permettra le financement d'une enveloppe de 5 millions F CFP en prévision des annulations de titres qui se présenteraient en cours d'année.

En conséquence, le budget primitif 2022 du FRPH s'établit à 2,005 milliards F CFP.

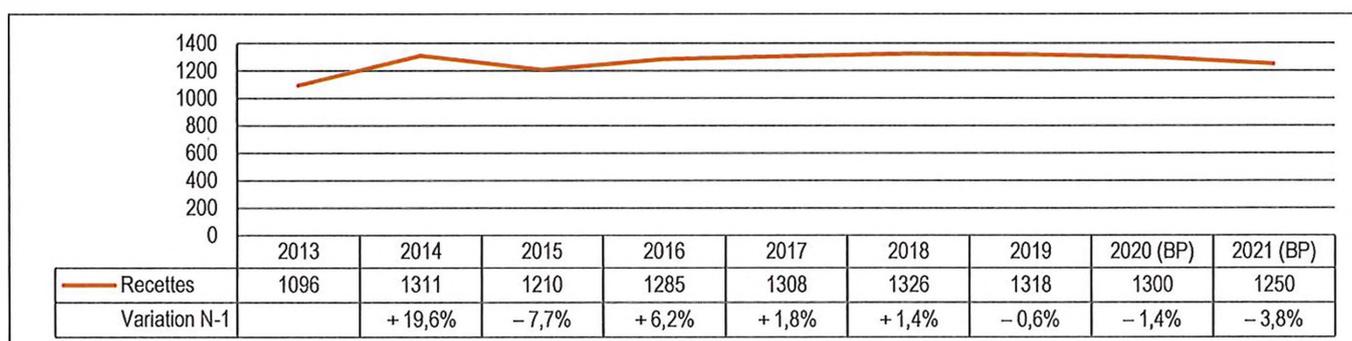
2 – Le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)

Les dispositions de la délibération n° 97-99 APF du 29 mai 1997 modifiée régissent le fonctionnement du FPPH. Ce fonds de péréquation permet aux prix des hydrocarbures et du gaz d'être identiques à Tahiti et dans les îles, par la prise en charge du fret et des frais annexes nécessaires à leur disponibilité dans les îles et archipels hors de Tahiti.

Il est alimenté par une taxe à l'importation s'appliquant sur l'essence, certains gazoles (*principalement ceux destinés aux non professionnels*), le gaz et le pétrole. Ces dernières années, les recettes générées par cette taxe, en millions de francs CFP, ont été les suivantes :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	1 210	1 285	1 308	1 326	1 318	1 038	1 250	754	1 350

* Réalisation au 31/10/2021



Graphique n° 2 : Évolution des recettes du FPPH sur la période 2013-2022

Pour 2022, le budget primitif du FPPH s'établit à 1,350 milliard F CFP.

3 – Le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)

Le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, créé par délibération n° 2007-44 APF du 9 juillet 2007 modifiée, est alimenté par les participations annuelles des employeurs qui n'ont pas respecté leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés, telle que définie par la loi du pays n° 2007-2 du 16 avril 2007 modifiée relative à l'emploi des travailleurs handicapés.

Les recettes ainsi collectées permettent de financer les dépenses relatives à l'adaptation, à la formation professionnelle des travailleurs handicapés, aux aménagements des postes et locaux de travail, aux subventions en faveur des établissements de travail protégé, au soutien des entreprises pour la promotion de l'accès ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Elles ont évolué comme suit, en millions de francs CFP, au cours des derniers exercices :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BM 2021 ¹	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	71	77	2	70	140	72	63

* Réalisation au 31/10/2021

Le budget 2022 du FIPTH s'établit à 63 millions F CFP.

Les aides à caractère économique (56 millions F CFP) et les dépenses techniques (*admissions en non-valeur et annulations de titres*) représentent, respectivement, 89 % et 11 % des dépenses.

4 – Le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Le fonds pour le développement du tourisme de croisière, créé par délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 modifiée, est alimenté par la taxe pour le développement de la croisière perçue auprès des paquebots effectuant des croisières touristiques en Polynésie française, telle que définie par la loi du pays n° 2010-13 APF du 7 octobre 2010 modifiée, portant réglementation applicable aux paquebots de croisières effectuant des croisières touristiques en Polynésie française.

Ce compte est destiné à financer :

- l'aménagement des zones d'accueil et des sites d'intérêt touristique qui font ou feront l'objet de visites des croisiéristes,
- l'accueil, l'animation et toutes les manifestations organisées à l'attention des croisiéristes à chaque escale dans les îles polynésiennes,
- le versement de subventions aux établissements publics, sociétés d'économie mixte et tous autres organismes privés ou publics et collectivités publiques chargés de la promotion de la destination en lien avec la croisière, de l'animation locale et / ou de l'aménagement et / ou de l'entretien des sites d'intérêt touristique visités par les croisiéristes.

Les recettes de la taxe pour le développement de la croisière, en millions de francs CFP, ont évolué comme suit au cours des derniers exercices :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	113	127	60	25	10	150

* Réalisation au 31/10/2021

Pour l'exercice 2022, la prévision de rendement de la taxe pour le développement de la croisière s'établit à 150 millions F CFP, en franche augmentation par rapport aux exercices précédents. Ce montant est justifié par la reprise escomptée dans ce secteur.

¹ Délibération n° 2021-48 APF du 23 mars 2021 portant modification n° 1 de la délibération n° 2020-74 APF du 3 décembre 2020 approuvant les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021.

Elle permet de financer les dépenses qui se répartissent comme suit :

- En section de fonctionnement, 45 millions F CFP sont destinés à des subventions (*comités du tourisme, Tahiti Cruise club, GIE Tahiti tourisme*) et 25 millions F CFP serviront à l'équipement et aux aménagements des sites d'accueil des navires de croisière ;
- 80 millions F CFP sont virés en section d'investissement pour financer la construction du débarcadère de Maroe (Huahine), la construction du débarcadère et aménagement de la plage publique de Papaputa à Rangiroa, ainsi que divers équipements et aménagements touristiques.

S'agissant des opérations d'investissement, il est procédé à des ajustements négatifs en autorisations de programme pour un montant global de 215 millions F CFP et à la création d'une opération nouvelle pour 30 millions F CFP.

Enfin, il est proposé la clôture des trois opérations suivantes (*cf. tableau 3 de l'annexe à la délibération*) :

- AP n° 1.2012 – Equipements et aménagements touristiques ;
- AP n° 1.2019 – Equipements et aménagements touristiques 2019 ;
- AP n° 2.2019 – Aménagement d'un débarcadère sur Hiva-Oa.

5 – Le fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)

La création du FIGD, par délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 modifiée, s'inscrivait dans une stratégie de reconstitution du fonds de roulement de la collectivité afin de retrouver la confiance des prêteurs pour lesquels le FIGD constitue une garantie supplémentaire.

Le rendement fiscal affecté au fonds, en millions de francs CFP, a évolué comme suit au cours des derniers exercices :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	1 662	1 524	1 379	1 375	955	1 402

* Réalisation au 31/10/2021

Les impôts et taxes affectés au FIGD, ont permis de provisionner le remboursement des deux emprunts obligataires, contractés en 2014, pour un montant annuel de 890 millions F CFP jusqu'en 2020.

Le rendement fiscal pour 2022 est estimé à 1,402 milliard F CFP dont 275 millions F CFP compléteront le financement du remboursement du second emprunt obligataire à échoir le 20 juin 2022.

Ajoutés à la recette issue de la reprise des provisions pour remboursement des emprunts obligataires de 4,200 milliards F CFP, le versement global au budget général pour cette opération s'élève à 4,475 milliards F CFP.

En outre, depuis 2021, le FIGD finance également la prise en charge des intérêts relatifs à l'emprunt exceptionnel garanti par l'État. Pour 2022, cette dépense s'élève à 420 millions F CFP.

Au final, c'est un versement total de 4,895 milliards F CFP qui est prévu en faveur du budget général (*qui centralise les écritures de remboursement de la dette du Pays*).

Pour l'année 2022, le FIGD versera 1 milliard F CFP au fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE) pour assurer son bon fonctionnement, ainsi qu'1 milliard F CFP en faveur du budget général. C'est donc un total de 2 milliards F CFP qui est prélevé sur les réserves du FIGD, lesquelles sont estimées à fin 2021 à un peu plus d'2 milliards F CFP.

En définitive, le budget primitif du FIGD s'établit à 7,602 milliards F CFP.

6 – Le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP)

Le FELP, créé par délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013 modifiée, permet d'appréhender globalement les sommes consacrées d'une part aux actions pour l'emploi identifiées dans la mission 967 « Travail et emploi », et d'autre part au financement du RSPF dans la mission 971 « Vie sociale ».

Les recettes fiscales dédiées au financement du RSPF, en millions de francs CFP, ont évolué comme suit au cours des derniers exercices :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	27 232	26 851	25 860	25 711	18 884	26 305

* Réalisation au 31/10/2021

Pour l'exercice 2022, les recettes fiscales servant au financement du RSPF sont estimées à 26,305 milliards F CFP. La participation du budget général (200 millions F CFP) porte à 26,505 milliards F CFP la dotation du RSPF pour 2022.

Les actions pour l'emploi totalisent 6,500 milliards F CFP financés par un versement du budget général de 5 milliards F CFP et un prélèvement sur les réserves de 1,500 milliard F CFP par anticipation du solde de clôture de l'exercice 2021 qui est estimé à environ 2 milliards F CFP.

Enfin, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 10 millions F CFP en prévision des annulations de titres qui se présenteraient.

En définitive, le budget primitif 2022 du FELP s'établit à 33,015 milliards F CFP.

7 – Le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

Au titre de la mise en œuvre du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021, la création de ce fonds par délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017, a pour objet de dynamiser les programmes de prévention, en ciblant dans un premier temps, la lutte contre le surpoids et l'obésité, puis par la suite, la lutte contre les addictions, les maladies émergentes et toutes maladies impactant fortement les dépenses de santé.

Après avoir été alimenté par le budget général de respectivement 235, 254 et 30 millions F CFP de 2018 à 2020, le FPSS s'autofinance depuis 2021.

Les recettes fiscales dédiées au financement du FPSS, en millions de francs CFP, ont évolué comme suit au cours des derniers exercices :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	-	179	658	678	465	682

* Réalisation au 31/10/2021

Pour l'exercice 2022, les dépenses du FPSS sont financées par les recettes fiscales à hauteur de 682 millions F CFP.

En section de fonctionnement, les programmes de prévention et de promotion de la santé (587 millions F CFP) comprennent notamment :

– 234 millions F CFP pour la communication et l'évènementiel relatifs à :

- la promotion des saines habitudes de vie ;
- la prévention des pathologies liées au mode de vie (*hypertension artérielle, diabète de type 2, etc.*) ;
- l'information sur l'activité physique et la santé ;
- la lutte contre les addictions avec un message mobilisateur et non moralisateur, (*mois sans tabac, semaine sans alcool par exemple*) ;
- l'information sur la santé mentale ;
- le nouveau calendrier vaccinal 2022 ;
- la vaccination contre la grippe saisonnière ;
- la promotion du dépistage des cancers féminins (*Juin vert*) ;
- Octobre rose ;
- la contraception ;
- l'allaitement maternel ;
- le rhumatisme articulaire aigu (*RAA*) ;
- la lutte antivectorielle ;

- la tuberculose ;
- le syndrome d'immunodéficience acquise (*SIDA*) ;
- la journée mondiale de la sécurité et santé au travail.
 - 65 millions F CFP sont destinés aux stratégies et supports (*moyens et outils*) pour mener une enquête sur l'état de santé générale et la couverture vaccinale en Polynésie française,
 - 170 millions F CFP au titre des partenariats dont les dispositifs :
 - « école en santé » (21 établissements) ;
 - « entreprise active pour la santé de ses salariés » (276 entreprises) ;
 - « comité local de santé » dans les communes (6 comités sont créés et 6 sont en cours d'étude) ;
 - « action de santé libérale en équipe (asalee) », qui propose un accompagnement individuel des patients atteints de maladies chroniques.
 - 119 millions F CFP pour les actions de promotions de la santé dont :
 - le projet potager-cuisine-assiette en collaboration avec le syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF), la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), la direction de l'agriculture (DAG) ;
 - les interventions de sensibilisation auprès de tous les publics pour lutter contre les addictions ;
 - les actions de lutte contre l'usage de substances au volant ;
 - les actions de lutte contre le tabac ;
 - les actions de lutte contre la filariose ;
 - la promotion de la petite enfance avec le projet des 1000 premiers jours.

Au titre de la prévention sociale, une enveloppe de 45 millions F CFP est destinée aux actions relatives à la protection de l'enfance, la solidarité, et la cohésion sociale.

S'agissant des opérations d'investissement, il est procédé à des ajustements négatifs pour un montant global d'environ 92 millions F CFP et la clôture des deux opérations suivantes :

- AP n° 1.2019 – Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019 ;
- AP n° 1.2020 – Prévention - Aménagements et équipements – 2020.

8 – Le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)

L'objet du FSDE, créé par délibération n° 2020-77 APF du 10 décembre 2020, est de financer un dispositif de solidarité visant à favoriser un accès équitable au service public de l'électricité pour les usagers de la Polynésie française via la contribution de solidarité sur l'électricité.

La mise en œuvre du dispositif a été reportée au 1^{er} janvier 2022.

Pour l'exercice 2022, cette contribution est évaluée à 3 milliards F CFP. Un versement d'1 milliard F CFP en provenance du FIGD complète le financement du fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité.

Le budget du FSDE s'établit à 4 milliards F CFP.

9 – Le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)

Dans le cadre de la réglementation relative au transport aérien interinsulaire, le FCTAI, créé par délibération n° 2020-80 APF du 15 décembre 2020, accompagne, les attributaires de lignes aériennes soumises à des obligations de service public (DSP). Il permet de soutenir les prix des billets du transport aérien.

La DSP, et de fait la contribution de solidarité de la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les recettes de cette contribution, en millions de francs CFP, ont évolué comme suit depuis sa création :

	BP 2021	Réalisation*	BP 2022
TOTAL	550	61	517

* Réalisation au 31/10/2021

Pour sa seconde année d'existence, le FCTAI dispose d'un versement du budget général de 413 millions F CFP pour 517 millions F CFP de contribution de solidarité territoriale du transport aérien interinsulaire.

Le budget 2022 du FCTAI s'établit ainsi à 930 millions F CFP.

Pour l'exercice 2022, la consolidation des budgets des comptes spéciaux se décline par mission (*sections de fonctionnement et d'investissement confondues*) comme suit :

MISSION	RECETTES*	DEPENSES
Résultat de fonctionnement reporté	3 515 000 000	-
Tourisme	-	150 000 000
Economie générale	1 800 000 000	3 350 000 000
Travail et emploi	5 063 000 000	6 563 000 000
Santé	-	587 425 000
Vie sociale	200 000 000	26 550 000 000
Réseaux et équipements structurants	1 000 000 000	4 000 000 000
Transports	413 000 000	930 000 000
Gestion fiscale	33 606 000 000	69 575 000
Gestion financière	4 200 000 000	7 597 000 000
TOTAL	49 797 000 000	49 797 000 000

* Les recettes comprennent les versements du budget général qui s'élèvent à 5,613 milliards F CFP.

*

* *

Examiné en commission le 26 novembre 2021, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022, a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Luc FAATAU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : 2122666DL-4

DÉLIBÉRATION N° /APF

DU

relative aux budgets des comptes d'affectation
spéciale pour l'année 2022

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures » ;

Vu la délibération n° 97-99 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures » ;

Vu la délibération n° 2007-44 APF du 9 juillet 2007 modifiée portant création d'un compte spécial : « *Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés* » ;

Vu la délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 modifiée créant le compte d'affectation spéciale dénommé « *Fonds pour le développement du tourisme de croisière* » ;

Vu la délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « *fonds de l'investissement et de garantie de la dette* » ;

Vu la délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « *fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté* » ;

Vu la délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « *Fonds de prévention sanitaire et sociale* » ;

Vu la délibération n° 2020-77 APF du 10 décembre 2020 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « *fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité* » ;

Vu la délibération n° 2020-80 APF du 15 décembre 2020 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « *fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire* » ;

Vu l'arrêté n° 2535 CM du 12 novembre 2021 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2021/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses sont fixés pour chaque compte d'affectation spéciale par section, comme suit :

	en F CFP	Fonctionnement		Investissement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures	FRPH	2 005 000 000	2 005 000 000	-	-
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures	FPPH	1 350 000 000	1 350 000 000	-	-
Fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés	FIPTH	63 000 000	63 000 000	-	-
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	FDTC	150 000 000	150 000 000	80 000 000	80 000 000
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette	FIGD	7 602 000 000	7 602 000 000	-	-
Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	FELP	33 015 000 000	33 015 000 000	-	-
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	682 000 000	682 000 000	-	-
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité	FSDE	4 000 000 000	4 000 000 000	-	-
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire	FCTAI	930 000 000	930 000 000	-	-
TOTAL		49 797 000 000	49 797 000 000	80 000 000	80 000 000

DEUXIÈME PARTIE

Moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- L'article 3 de la délibération n° 2020-77 APF du 10 décembre 2020 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « *fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité* » est complété de la mention :

« Pour l'année 2022, les ressources du compte sont également constituées d'un versement d'un milliard de francs pacifique (1 000 000 000 F CFP) en provenance du compte d'affectation spéciale « fonds de l'investissement et de garantie de la dette ».

Article 3.- Le montant des recettes de fonctionnement est évalué pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	5 000 000
	966	Économie générale	1 800 000 000
	990	Gestion fiscale	200 000 000
TOTAL FRPH			2 005 000 000
FPPH	990	Gestion fiscale	1 350 000 000
TOTAL FPPH			1 350 000 000
FIPTH	967	Travail et emploi	63 000 000
TOTAL FIPTH			63 000 000
FDTC	990	Gestion fiscale	150 000 000
TOTAL FDTC			150 000 000
FIGD	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000 000
	990	Gestion fiscale	1 402 000 000
	991	Gestion financière	4 200 000 000
TOTAL FIGD			7 602 000 000
FELP	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 510 000 000
	967	Travail et emploi	5 000 000 000
	971	Vie sociale	200 000 000
	990	Gestion fiscale	26 305 000 000
TOTAL FELP			33 015 000 000
FPSS	990	Gestion fiscale	682 000 000
TOTAL FPSS			682 000 000
FSDE	974	Réseaux et équipements structurants	1 000 000 000
	990	Gestion fiscale	3 000 000 000
TOTAL FSDE			4 000 000 000
FCTAI	975	Transports	413 000 000
	990	Gestion fiscale	517 000 000
TOTAL FCTAI			930 000 000

Article 4.- L'article 5 de la délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « *fonds de l'investissement et de garantie de la dette* » est complété de la mention :

Pour l'année 2022, un milliard de francs pacifique (1 000 000 000 F CFP) sera versé au compte d'affectation spéciale dénommé « *fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité* » et un milliard de francs pacifique (1 000 000 000 F CFP) sera versé au budget général.

Article 5.- Le montant des crédits de fonctionnement est fixé pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	966	Économie générale	2 000 000 000
	990	Gestion fiscale	5 000 000
TOTAL FRPH			2 005 000 000
FPPH	966	Économie générale	1 350 000 000
TOTAL FPPH			1 350 000 000
FIPTH	967	Travail et emploi	63 000 000
TOTAL FIPTH			63 000 000
FDTC	023	Virement à la section d'investissement	80 000 000
	964	Tourisme	70 000 000
TOTAL FDTC			150 000 000
FIGD	990	Gestion fiscale	5 000 000
	991	Gestion financière	7 597 000 000
TOTAL FIGD			7 602 000 000
FELP	967	Travail et emploi	6 500 000 000
	971	Vie sociale	26 505 000 000
	990	Gestion fiscale	10 000 000
TOTAL FELP			33 015 000 000
FPSS	970	Santé	587 425 000
	971	Vie sociale	45 000 000
	990	Gestion fiscale	49 575 000
TOTAL FPSS			682 000 000
FSDE	974	Réseaux et équipements structurants	4 000 000 000
TOTAL FSDE			4 000 000 000
FCTAI	975	Transports	930 000 000
TOTAL FCTAI			930 000 000
TOTAL			49 797 000 000

Article 6.- Le montant des recettes d'investissement est évalué pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	021	Virement à la section d'investissement	80 000 000
TOTAL FDTC			80 000 000
TOTAL			80 000 000

Article 7.- Les mesures nouvelles relatives aux autorisations de programmes et à leurs montants respectifs sont fixées par unité individualisée conformément à l'annexe 1, pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	- 185 255 639
TOTAL FDTC			- 185 255 639
FPSS	910	Santé	- 91 697 270
TOTAL FPSS			- 91 697 270
TOTAL			- 276 952 909

Article 8.- Le montant des crédits de paiement est fixé pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	80 000 000
TOTAL FDTC			80 000 000
TOTAL			80 000 000

Article 9.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

ANNEXE 1
Mesures nouvelles relatives aux autorisations de programme

1) Les modifications de montant d'AP du FDTC

Mission	AP	Libellé	AP existante	AP nouvelle	<i>Pour information: Montant de l'AP cumulé après vote</i>
904	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	- 58 300 000		187 000 000
904	2.2019	Aménagement d'un débarcadère sur Hiva-Oa	- 70 000 000		0
904	1.2019	Equipements et aménagements touristiques - 2019	- 49 610 150		389 850
904	1.2020	Equipements et aménagements touristiques - 2020	- 37 345 489		2 654 511
904	1.2022	Equipements et aménagements touristiques - 2022		30 000 000	30 000 000
Total 904		TOURISME	- 215 255 639	30 000 000	220 044 361

ANNEXE 1
Mesures nouvelles relatives aux autorisations de programme

1) Les modifications de montant d'AP du FPSS

Mission	AP	Libellé	AP existante	AP nouvelle	<i>Pour information: Montant de l'AP cumulé après vote</i>
910	1.2019	Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019	- 50 000 000		0
910	2.2020	Subventions aux associations - 2020	- 16 697 270		8 302 730
910	1.2020	Prévention - Aménagements et équipements - 2020	- 25 000 000		0
Total 910		SANTE	- 91 697 270	0	8 302 730

ANNEXE 1

Mesures nouvelles relatives aux autorisations de programme

2) Les clôtures d'AP

CAS	Mission	AP	Libellé
FDTC	904	1.2012	Equipements et aménagements touristiques
FDTC	904	1.2019	Equipements et aménagements touristiques - 2019
FDTC	904	2.2019	Aménagement d'un débarcadère sur Hiva-Oa
FPSS	910	1.2019	Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019
FPSS	910	1.2020	Prévention - Aménagements et équipements - 2020

FONDS DE REGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 27/10/2021

Page 2

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Page 5

ECONOMIE GENERALE		MISSION : 966		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
652	DEPENSES DIRECTES			
	Aides à caractère économique	2 000 000 000		2 000 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	2 000 000 000	0	2 000 000 000
	TOTAL DEPENSES	2 000 000 000	0	2 000 000 000
RECETTES				
7532	RECETTES DIRECTES			
	Rec. de régulation des prix des hydrocarbures	1 700 000 000	100 000 000	1 800 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	1 700 000 000	100 000 000	1 800 000 000
	TOTAL RECETTES	1 700 000 000	100 000 000	1 800 000 000
DEFICIT		300 000 000	- 100 000 000	200 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Page 7

GESTION FISCALE		MISSION : 990		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
673	DEPENSES DIRECTES			
	Titres annulés	5 000 000		5 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	5 000 000	0	5 000 000
	TOTAL DEPENSES	5 000 000	0	5 000 000
RECETTES				
71285	RECETTES DIRECTES			
	Taxe sur les équipements électriques importés	200 000 000		200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	200 000 000	0	200 000 000
	TOTAL RECETTES	200 000 000	0	200 000 000
EXCEDENT				
		195 000 000	0	195 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	5 000 000	0,25	0	5 000 000
966	ECONOMIE GENERALE	2 000 000 000	99,75	1 800 000 000	89,78	2 000 000 000	1 800 000 000
990	GESTION FISCALE	5 000 000	0,25	200 000 000	9,98	5 000 000	200 000 000
		2 005 000 000	100,00	2 005 000 000	100,00	2 005 000 000	2 005 000 000
	TOTAL GENERAL	2 005 000 000		2 005 000 000		2 005 000 000	2 005 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		2 005 000 000	100,00	2 005 000 000	100,00	2 005 000 000	100,00	2 005 000 000	100,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté			5 000 000	0,25			5 000 000	0,25				
65	Autres charges d'activité	2 000 000 000	99,75			2 000 000 000	99,75						
67	Charges exceptionnelles	5 000 000	0,25			5 000 000	0,25						
71	Impôts et taxes indirects			200 000 000	9,98			200 000 000	9,98				
75	Autres produits d'activité			1 800 000 000	89,78			1 800 000 000	89,78				
TOTAL GENERAL		2 005 000 000		2 005 000 000		2 005 000 000		2 005 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS DE PEREQUATION DES
PRIX DES HYDROCARBURES

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE PÉRÉQUATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 28/10/2021

Page 2

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	966 ECONOMIE GENERALE	1 350 000 000	100,00	0	0,00	1 350 000 000	0
	990 GESTION FISCALE	0	0,00	1 350 000 000	100,00	0	1 350 000 000
		1 350 000 000	100,00	1 350 000 000	100,00	1 350 000 000	1 350 000 000
	TOTAL GENERAL	1 350 000 000		1 350 000 000		1 350 000 000	1 350 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		1 350 000 000	100,00	1 350 000 000	100,00	1 350 000 000	100,00	1 350 000 000	100,00				
65	Autres charges d'activité	1 350 000 000	100,00			1 350 000 000	100,00						
71	Impôts et taxes indirects			1 350 000 000	100,00			1 350 000 000	100,00				
TOTAL GENERAL		1 350 000 000		1 350 000 000		1 350 000 000		1 350 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS POUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES
TRAVAILLEURS HANDICAPES

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 28/10/2021

Page 2

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 28/10/2021

FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Page 5

TRAVAIL ET EMPLOI		MISSION : 967		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
	DEPENSES DIRECTES			
652	Aides à caractère économique	120 500 000	- 64 500 000	56 000 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000 000		1 000 000
673	Titres annulés	16 500 000	- 10 500 000	6 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	138 000 000	- 75 000 000	63 000 000
TOTAL DEPENSES		138 000 000	- 75 000 000	63 000 000
RECETTES				
	RECETTES DIRECTES			
7478	Autres participations	70 000 000	- 7 000 000	63 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	70 000 000	- 7 000 000	63 000 000
TOTAL RECETTES		70 000 000	- 7 000 000	63 000 000
RESULTAT		- 68 000 000	68 000 000	0

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	967 TRAVAIL ET EMPLOI	63 000 000	100,00	63 000 000	100,00	63 000 000	63 000 000
		63 000 000	100,00	63 000 000	100,00	63 000 000	63 000 000
	TOTAL GENERAL	63 000 000		63 000 000		63 000 000	63 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		63 000 000	100,00	63 000 000	100,00	63 000 000	100,00	63 000 000	100,00				
65	Autres charges d'activité	57 000 000	90,48			57 000 000	90,48						
67	Charges exceptionnelles	6 000 000	9,52			6 000 000	9,52						
74	Dotations et participations			63 000 000	100,00			63 000 000	100,00				
TOTAL GENERAL		63 000 000		63 000 000		63 000 000		63 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DE CROISIERE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 28/10/2021

Page 2

Date 28/10/2021

Page 4

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 28/10/2021

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Page 7

TOURISME		MISSION : 964		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
	DEPENSES DIRECTES			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	5 000 000	20 000 000	25 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	20 000 000		20 000 000
6744	Sub. excep associat° & aut. organismes droit privé	25 000 000		25 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	50 000 000	20 000 000	70 000 000
	TOTAL DEPENSES	50 000 000	20 000 000	70 000 000
	DEFICIT	50 000 000	20 000 000	70 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 28/10/2021

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Page 9

GESTION FISCALE		MISSION : 990		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
	RECETTES			
7341	RECETTES DIRECTES			
	Taxe pour le développement de la croisière	65 000 000	85 000 000	150 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	65 000 000	85 000 000	150 000 000
	TOTAL RECETTES	65 000 000	85 000 000	150 000 000
	EXCEDENT	65 000 000	85 000 000	150 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80 000 000	53,33	0	0,00	80 000 000	0
964	TOURISME	70 000 000	46,67	0	0,00	70 000 000	0
990	GESTION FISCALE	0	0,00	150 000 000	100,00	0	150 000 000
		150 000 000	100,00	150 000 000	100,00	150 000 000	150 000 000
	TOTAL GENERAL	150 000 000		150 000 000		150 000 000	150 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2022

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Date 28/10/21
 Page 1

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Chapitre sans réalisations : 021			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
021	Virement de la section de fonctionnement				80 000 000
	TOTAL RECETTES.....				80 000 000
	EXCEDENT.....				80 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Date 28/10/21
 Page 2

TOURISME				MISSION : 904	
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
DEPENSES					
1.2012	Equipements et aménagements touristiques	245 300 000	- 58 300 000	187 000 000	
1.2019	Equipements et aménagements touristiques - 2019	50 000 000	- 49 610 150	389 850	
2.2019	Aménagement d'un débarcadère sur Hiva-Oa	70 000 000	- 70 000 000		
1.2020	Équipements et aménagements touristiques - 2020	40 000 000	- 37 345 489	2 654 511	
1.2022	Equipements et aménagements touristiques - 2022		30 000 000	30 000 000	
90401 EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES		405 300 000	- 185 255 639	220 044 361	
TOTAL DEPENSES.....		405 300 000	- 185 255 639	220 044 361	80 000 000
DEFICIT.....					80 000 000

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022**

		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0		80 000 000	100
904	TOURISME	80 000 000	100	0	
TOTAL GENERAL		80 000 000	100	80 000 000	100

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		80 000 000	100,00	80 000 000	100,00	80 000 000	100,00					80 000 000	100,00
021	Virement de la section de fonctionnement			80 000 000	100,00							80 000 000	100,00
21	Immobilisations corporelles	50 000 000	62,50			50 000 000	62,50						
23	Immobilisations en cours	30 000 000	37,50			30 000 000	37,50						
SECTION FONCTIONNEMENT		150 000 000	100,00	150 000 000	100,00	70 000 000	100,00	150 000 000	100,00	80 000 000	100,00		
023	Virement a la section d'investissement	80 000 000	53,33							80 000 000	100,00		
60	Achats et variation des stocks	25 000 000	16,67			25 000 000	35,71						
65	Autres charges d'activité	20 000 000	13,33			20 000 000	28,57						
67	Charges exceptionnelles	25 000 000	16,67			25 000 000	35,71						
73	Impôts et taxes directs			150 000 000	100,00			150 000 000	100,00				
TOTAL GENERAL		230 000 000		230 000 000		150 000 000		150 000 000		80 000 000		80 000 000	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS DE L'INVESTISSEMENT
ET
DE GARANTIE DE LA DETTE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS DE L'INVESTISSEMENT ET DE GARANTIE DE LA DETTE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 27/10/2021

Page 2

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE L'INVESTISSEMENT ET DE GARANTIE DE LA DETTE

Page 5

GESTION FISCALE		MISSION : 990		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
673	DEPENSES DIRECTES			
	Titres annulés	5 000 000		5 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	5 000 000	0	5 000 000
	TOTAL DEPENSES	5 000 000	0	5 000 000
RECETTES				
73117 73121 73125	RECETTES DIRECTES			
	Taxe sur le produit net bancaire	585 000 000	93 000 000	678 000 000
	Taxe sur les activités d' assurance	590 000 000	- 55 000 000	535 000 000
	Taxe sur les surfaces commerciales	200 000 000	- 11 000 000	189 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	1 375 000 000	27 000 000	1 402 000 000
TOTAL RECETTES	1 375 000 000	27 000 000	1 402 000 000	
EXCEDENT		1 370 000 000	27 000 000	1 397 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE L'INVESTISSEMENT ET DE GARANTIE DE LA DETTE

Page 7

GESTION FINANCIERE		MISSION : 991		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
678	DEPENSES DIRECTES			
	Autres charges exceptionnelles	7 010 000 000	587 000 000	7 597 000 000
686	Dotat° amortis, et provis° - Charges financières	600 000 000	- 600 000 000	0
	Total DEPENSES DIRECTES	7 610 000 000	- 13 000 000	7 597 000 000
	TOTAL DEPENSES	7 610 000 000	- 13 000 000	7 597 000 000
RECETTES				
7865	RECETTES DIRECTES			
	Reprises sur provis° risques & charges financiers	1 740 000 000	2 460 000 000	4 200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	1 740 000 000	2 460 000 000	4 200 000 000
	TOTAL RECETTES	1 740 000 000	2 460 000 000	4 200 000 000
DEFICIT		5 870 000 000	-2 473 000 000	3 397 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	2 000 000 000	26,31	0	2 000 000 000
990	GESTION FISCALE	5 000 000	0,07	1 402 000 000	18,44	5 000 000	1 402 000 000
991	GESTION FINANCIERE	7 597 000 000	99,93	4 200 000 000	55,25	7 597 000 000	4 200 000 000
		7 602 000 000	100,00	7 602 000 000	100,00	7 602 000 000	7 602 000 000
	TOTAL GENERAL	7 602 000 000		7 602 000 000		7 602 000 000	7 602 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		7 602 000 000	100,00	7 602 000 000	100,00	7 602 000 000	100,00	7 602 000 000	100,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté			2 000 000 000	26,31			2 000 000 000	26,31				
67	Charges exceptionnelles	7 602 000 000	100,00			7 602 000 000	100,00						
73	Impôts et taxes directs			1 402 000 000	18,44			1 402 000 000	18,44				
78	Reprises sur amortissements et provisions			4 200 000 000	55,25			4 200 000 000	55,25				
TOTAL GENERAL		7 602 000 000		7 602 000 000		7 602 000 000		7 602 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS POUR L'EMPLOI
ET
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 27/10/2021

Page 2

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Page 3

Résultat de fonctionnement reporté		Ligne budgétaire : 002		
Ligne budgétaire	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
	RECETTES			
002	RECETTES DIRECTES			
	Résultat de fonctionnement reporté	8 210 000 000	-6 700 000 000	1 510 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	8 210 000 000	-6 700 000 000	1 510 000 000
	TOTAL RECETTES	8 210 000 000	-6 700 000 000	1 510 000 000
	EXCEDENT	8 210 000 000	-6 700 000 000	1 510 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Page 5

TRAVAIL ET EMPLOI		MISSION : 967		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
652	DEPENSES DIRECTES			
	Aides à caractère économique	12 200 000 000	-5 700 000 000	6 500 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	12 200 000 000	-5 700 000 000	6 500 000 000
TOTAL DEPENSES		12 200 000 000	-5 700 000 000	6 500 000 000
RECETTES				
778	RECETTES DIRECTES			
	Autres produits exceptionnels	4 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	4 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000
TOTAL RECETTES		4 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000
DEFICIT		8 200 000 000	-6 700 000 000	1 500 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Page 7

VIE SOCIALE		MISSION : 971		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
657331B	DEPENSES DIRECTES			
	RSPF	25 911 000 000	594 000 000	26 505 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	25 911 000 000	594 000 000	26 505 000 000
TOTAL DEPENSES		25 911 000 000	594 000 000	26 505 000 000
RECETTES				
778	RECETTES DIRECTES			
	Autres produits exceptionnels	200 000 000		200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	200 000 000	0	200 000 000
TOTAL RECETTES		200 000 000	0	200 000 000
DEFICIT		25 711 000 000	594 000 000	26 305 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Page 9

GESTION FISCALE		MISSION : 990		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
673	DEPENSES DIRECTES			
	Titres annulés	10 000 000		10 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	10 000 000	0	10 000 000
TOTAL DEPENSES		10 000 000	0	10 000 000
RECETTES				
	RECETTES DIRECTES			
71222	Droits de consommation sur les autres produits	393 000 000	18 000 000	411 000 000
71232	Droits de consommation sur le tabac	5 008 000 000	- 112 000 000	4 896 000 000
71241	Taxe de consommation pour la prévention	601 000 000	- 65 000 000	536 000 000
71286	Taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs	1 367 000 000	469 000 000	1 836 000 000
71287	Taxe solidarité -les personnes âgées - handicapées	1 020 000 000	- 178 000 000	842 000 000
71311	Produits du crû	478 000 000	197 000 000	675 000 000
71321	Taxe de consommation pour la prévention en régime	1 060 000 000	97 000 000	1 157 000 000
71382	Taxe sur la publicité	8 000 000	- 3 000 000	5 000 000
73127	Impôt forfaitaire des très petites entreprises	23 000 000	12 000 000	35 000 000
73128	Contribution de solidarité territoriale	15 753 000 000	159 000 000	15 912 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	25 711 000 000	594 000 000	26 305 000 000
TOTAL RECETTES		25 711 000 000	594 000 000	26 305 000 000
EXCEDENT		25 701 000 000	594 000 000	26 295 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	1 510 000 000	4,57	0	1 510 000 000
967	TRAVAIL ET EMPLOI	6 500 000 000	19,69	5 000 000 000	15,14	6 500 000 000	5 000 000 000
971	VIE SOCIALE	26 505 000 000	80,28	200 000 000	0,61	26 505 000 000	200 000 000
990	GESTION FISCALE	10 000 000	0,03	26 305 000 000	79,68	10 000 000	26 305 000 000
		33 015 000 000	100,00	33 015 000 000	100,00	33 015 000 000	33 015 000 000
	TOTAL GENERAL	33 015 000 000		33 015 000 000		33 015 000 000	33 015 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		33 015 000 000	100,00	33 015 000 000	100,00	33 015 000 000	100,00	33 015 000 000	100,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté			1 510 000 000	4,57			1 510 000 000	4,57				
65	Autres charges d'activité	33 005 000 000	99,97			33 005 000 000	99,97						
67	Charges exceptionnelles	10 000 000	0,03			10 000 000	0,03						
71	Impôts et taxes indirects			10 358 000 000	31,37			10 358 000 000	31,37				
73	Impôts et taxes directs			15 947 000 000	48,30			15 947 000 000	48,30				
77	Produits exceptionnels			5 200 000 000	15,75			5 200 000 000	15,75				
TOTAL GENERAL		33 015 000 000		33 015 000 000		33 015 000 000		33 015 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS DE PREVENTION
SANITAIRE ET SOCIALE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 28/10/2021

Page 2

Date 28/10/2021

Page 4

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Date 28/10/2021
 Page 7

SANTÉ		MISSION : 970		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
DEPENSES DIRECTES				
617	Etudes et recherches	31 500 000		31 500 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	225 500 000		225 500 000
623	Publicité, publications, relations publiques	261 000 000	- 26 575 000	234 425 000
6568	Autres participations	15 000 000		15 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	81 000 000		81 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	614 000 000	- 26 575 000	587 425 000
TOTAL DEPENSES		614 000 000	- 26 575 000	587 425 000
DEFICIT				
		614 000 000	- 26 575 000	587 425 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Date 28/10/2021

Page 9

VIE SOCIALE		MISSION : 971		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
DEPENSES DIRECTES				
617	Etudes et recherches		10 000 000	10 000 000
623	Publicité, publications, relations publiques		10 000 000	10 000 000
628	Divers - Autres services extérieurs		3 000 000	3 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	45 000 000	- 23 000 000	22 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	45 000 000	0	45 000 000
	TOTAL DEPENSES	45 000 000	0	45 000 000
	DEFICIT	45 000 000	0	45 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Date 28/10/2021

Page 11

GESTION FISCALE		MISSION : 990		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
673	DEPENSES DIRECTES			
	Titres annulés		49 575 000	49 575 000
	Total DEPENSES DIRECTES	0	49 575 000	49 575 000
	TOTAL DEPENSES	0	49 575 000	49 575 000
RECETTES				
71232 71241 71321	RECETTES DIRECTES			
	Droits de consommation sur le tabac	263 000 000	- 5 000 000	258 000 000
	Taxe de consommation pour la prévention	150 000 000	- 16 000 000	134 000 000
	Taxe de consommation pour la prévention en régime	265 000 000	25 000 000	290 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	678 000 000	4 000 000	682 000 000
TOTAL RECETTES	678 000 000	4 000 000	682 000 000	
EXCEDENT		678 000 000	- 45 575 000	632 425 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	970 SANTE	587 425 000	86,13	0	0,00	587 425 000	0
	971 VIE SOCIALE	45 000 000	6,60	0	0,00	45 000 000	0
	990 GESTION FISCALE	49 575 000	7,27	682 000 000	100,00	49 575 000	682 000 000
		682 000 000	100,00	682 000 000	100,00	682 000 000	682 000 000
	TOTAL GENERAL	682 000 000		682 000 000		682 000 000	682 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2022

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Date 27/10/21
 Page 1

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Chapitre sans réalisations : 021			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
	TOTAL RECETTES.....				
	RESULTAT.....				0

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Date 27/10/21
 Page 2

SANTÉ		MISSION : 910			
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
DEPENSES					
1.2019	Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019	50 000 000	- 50 000 000		
1.2020	Prévention - Aménagements et équipements - 2020	25 000 000	- 25 000 000		
2.2020	Subventions aux associations - 2020	25 000 000	- 16 697 270	8 302 730	
91002 SANTÉ PUBLIQUE - PREVENTION		100 000 000	- 91 697 270	8 302 730	
TOTAL DEPENSES.....		100 000 000	- 91 697 270	8 302 730	
RESULTAT.....					0

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

	DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
TOTAL GENERAL		*****		*****

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		682 000 000	100,00	682 000 000	100,00	682 000 000	100,00	682 000 000	100,00				
61	Services extérieurs	41 500 000	6,09			41 500 000	6,09						
62	Autres services extérieurs	472 925 000	69,34			472 925 000	69,34						
65	Autres charges d'activité	118 000 000	17,30			118 000 000	17,30						
67	Charges exceptionnelles	49 575 000	7,27			49 575 000	7,27						
71	Impôts et taxes indirects			682 000 000	100,00			682 000 000	100,00				
TOTAL GENERAL		682 000 000		682 000 000		682 000 000		682 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS DE SOLIDARITE DANS LE
DOMAINE DE L'ELECTRICITE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

Page 3

RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS		MISSION : 974		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
652	DEPENSES DIRECTES			
	Aides à caractère économique	4 000 000 000		4 000 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	4 000 000 000	0	4 000 000 000
	TOTAL DEPENSES	4 000 000 000	0	4 000 000 000
RECETTES				
778	RECETTES DIRECTES			
	Autres produits exceptionnels		1 000 000 000	1 000 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	0	1 000 000 000	1 000 000 000
	TOTAL RECETTES	0	1 000 000 000	1 000 000 000
DEFICIT		4 000 000 000	-1 000 000 000	3 000 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

Page 5

GESTION FISCALE		MISSION : 990		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
	RECETTES			
71386	RECETTES DIRECTES			
	Taxe de solidarité sur l'électricité	4 000 000 000	-1 000 000 000	3 000 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	4 000 000 000	-1 000 000 000	3 000 000 000
	TOTAL RECETTES	4 000 000 000	-1 000 000 000	3 000 000 000
	EXCEDENT	4 000 000 000	-1 000 000 000	3 000 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	974 RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	4 000 000 000	100,00	1 000 000 000	25,00	4 000 000 000	1 000 000 000
	990 GESTION FISCALE	0	0,00	3 000 000 000	75,00	0	3 000 000 000
		4 000 000 000	100,00	4 000 000 000	100,00	4 000 000 000	4 000 000 000
	TOTAL GENERAL	4 000 000 000		4 000 000 000		4 000 000 000	4 000 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		4 000 000 000	100,00	4 000 000 000	100,00	4 000 000 000	100,00	4 000 000 000	100,00				
65	Autres charges d'activité	4 000 000 000	100,00			4 000 000 000	100,00						
71	Impôts et taxes indirects			3 000 000 000	75,00			3 000 000 000	75,00				
77	Produits exceptionnels			1 000 000 000	25,00			1 000 000 000	25,00				
TOTAL GENERAL		4 000 000 000		4 000 000 000		4 000 000 000		4 000 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations

FONDS DE CONTINUITÉ
TERRITORIALE AÉRIENNE
INTERINSULAIRE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Date 27/10/2021

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

Page 3

TRANSPORTS		MISSION : 975		
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2021	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2022
DEPENSES				
611	DEPENSES DIRECTES			
	Prestations de services (délgt° miss° serv. pub)	950 000 000	- 20 000 000	930 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	950 000 000	- 20 000 000	930 000 000
TOTAL DEPENSES		950 000 000	- 20 000 000	930 000 000
RECETTES				
778	RECETTES DIRECTES			
	Autres produits exceptionnels	400 000 000	13 000 000	413 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	400 000 000	13 000 000	413 000 000
TOTAL RECETTES		400 000 000	13 000 000	413 000 000
DEFICIT		550 000 000	- 33 000 000	517 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	975 TRANSPORTS	930 000 000	100,00	413 000 000	44,41	930 000 000	413 000 000
	990 GESTION FISCALE	0	0,00	517 000 000	55,59	0	517 000 000
		930 000 000	100,00	930 000 000	100,00	930 000 000	930 000 000
	TOTAL GENERAL	930 000 000		930 000 000		930 000 000	930 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		930 000 000	100,00	930 000 000	100,00	930 000 000	100,00	930 000 000	100,00				
61	Services extérieurs	930 000 000	100,00			930 000 000	100,00						
71	Impôts et taxes indirects			517 000 000	55,59			517 000 000	55,59				
77	Produits exceptionnels			413 000 000	44,41			413 000 000	44,41				
TOTAL GENERAL		930 000 000		930 000 000		930 000 000		930 000 000		0		0	

CSR * : Chapitre sans réalisations